

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 mars 2025

Rapporteur : Serge LECROSNIER

QUESTION N°6 :

Vote du budget primitif 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,




Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal,

Considérant l'examen de ce dossier lors de la séance relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant le changement de référentiel (passage en M57) qui permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, à l'occasion du vote du budget, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (cette disposition se substitue aux crédits prévus aux chapitres 020 et 022 « dépenses imprévues »)

Il est proposé, après en avoir délibéré :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% sur chacune des sections ;
- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		28/03/2025

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 25 mars 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	2
Absents :	0
Votants :	19 (sauf pour le vote du CFU auquel M.le maire ne prend pas part)

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*
Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*
Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Yohan MICHEL, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1), *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sophie RIOULT (pouvoir à Monsieur Victor Balier), Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL (pouvoir à Madame Nathalie Letellier).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge Lecrosnier* a été désigné pour remplir ces fonctions.